



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA RÉGION LIMOUSIN  
PRÉFECTURE DE LA HAUTE-VIENNE

**REUNION DE LA COMMISSION LOCALE D'INFORMATION ET DE  
SURVEILLANCE (CLIS) RELATIVE A L'EXPLOITATION PAR LA SOCIETE VALDI  
LE PALAIS DE SON USINE DU PALAIS-SUR-VIENNE**

Le 18 janvier 2006 à 14H 30, s'est réunie à la préfecture de la Haute-Vienne, sous la présidence de M. Alby SCHMITT, directeur régional de l'industrie, de la recherche et de l'environnement, représentant le Préfet de la région Limousin, Préfet de la Haute-Vienne, la commission locale d'information et de surveillance relative à l'exploitation par la société VALDI LE PALAIS de son unité de regroupement, de tri, de pré-traitement et de valorisation de coproduits métalliques et minéraux au Palais-sur-Vienne.

Assistaient à cette réunion :

- Mme BRIQUET, maire du Palais sur Vienne,
- M. BODEZ représentant la commune de Saint Priest Taurion,
- M. SAUVIAT, maire adjoint de Rilhac-Rancon,
- M. NIGI, représentant la commune de Saint-Just-le-Martel,
- Mme MALET, représentant la commune de Panazol,
- M. LEFORT, conseiller de la communauté d'agglomération Limoges Métropole
- M. PHILIPPE représentant la présidente du Conseil Général,
- Lieutenant ESTEVEZ représentant le SDIS 87,
- Mme PRIEUR, représentant l'ADEPAL,
- M. TRICART, président de BARRAGE,
- M. Jean-Pierre SAMIE, président de l'AAPPMA du Palais sur Vienne,
- M. REMY, représentant Limousin Nature Environnement,
- M. DAVID, représentant la fédération de la Haute-Vienne pour la pêche et la protection du milieu aquatique,
- M. FEUILLADE, directeur de LIMAIR,
- M. CHAUGNY, DRIRE Limousin,
- M. BARBAN, chef de la subdivision de la DRIRE, inspecteur des installations classées
- Mme ALSUMARD, DDAF-MISE,
- M. CHAUVET, DIREN,
- M. JAOUEN, DDASS,
- M. LEROY, chef du SIRDPC,
- M. GAMBIEZ, directeur de VALDI LE PALAIS,
- M. DESCAVES, VALDI LE PALAIS,
- Mme CROUZET, VALDI LE PALAIS,
- Melle DUBOIS, pôle environnement et développement durable à la préfecture.

Etaient excusés :

- M. le directeur départemental du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle,
- M. DESTRUHAUT, conseiller municipal de Limoges.

En préambule, M. SCHMITT rappelle que cette réunion est relative à la CLIS de VALDI LE PALAIS et qu'en conséquence, l'objet des discussions ne portera que sur VALDI et pas sur les autres entreprises présentes dans le même secteur. Suivant l'article R 125-8 du code de l'environnement, cette CLIS a pour objet de promouvoir l'information du public sur les problèmes posés, en ce qui concerne l'environnement et la santé humaine par la gestion des déchets dans sa zone géographique de compétence.

1, rue de la Préfecture - B.P. 87031 - 87031 LIMOGES CEDEX 1

TÉLÉPHONE 05 55 44 18 00

TÉLÉCOPIE 05 55 44 17 54

E-mail : [courrier@haute-vienne.pref.gouv.fr](mailto:courrier@haute-vienne.pref.gouv.fr)

<http://www.haute-vienne.pref.gouv.fr>

## **I – PRESENTATION PAR LA DRIRE DES ACTIONS ADMINISTRATIVES DEPUIS LA REUNION DE LA CLIS EN FEVRIER 2003**

En premier lieu, il est rappelé que la société VALDI LE PALAIS a été autorisée à exploiter par arrêté préfectoral du 13 avril 2001.

Un arrêté complémentaire est intervenu le 24 juillet 2003 pour imposer à la société de nouvelles prescriptions destinées à protéger les intérêts de l'environnement : contrôle des rejets de dioxyde de soufre, de la qualité des eaux souterraines, demande de bilan de fonctionnement.

A la suite d'un accident survenu le 14 avril 2004, l'explosion d'un four de fusion, un arrêté préfectoral du 21 avril 2004 a suspendu le fonctionnement de cette installation de fusion.

Un arrêté mettant en demeure la société de respecter certaines prescriptions de l'arrêté du 24 juillet 2003 relatives notamment aux mesures du dioxyde de soufre et à la surveillance des eaux souterraines a également été pris le 23 avril 2004.

Un nouvel arrêté est intervenu le 30 juillet 2004 après avis favorable du CDH pour appliquer à l'entreprise la réglementation relative à l'incinération des déchets.

Un arrêté de mise en demeure a été signé le 27 décembre 2005 : le délai de mise en conformité pour la concentration en dioxyde de soufre a été porté au 31 mars 2006 ; Jusqu'à cette date, le flux maximal autorisé sur la base de 50 mg/Nm<sup>3</sup> doit être respecté pour le 15 janvier 2006 ; les contrôles des rejets atmosphériques sont à faire effectuer sous délai d'un mois.

Un nouvel arrêté relatif à l'autorisation de remise en service du four accidenté et actualisant la situation de VALDI va être présenté au Conseil Départemental d'Hygiène de février 2006.

## **II – PRESENTATION PAR LA SOCIETE VALDI DES TRAVAUX REALISES DEPUIS LA REUNION DE LA CLIS EN FEVRIER 2003**

M. GAMBIEZ, directeur de VALDI, présente les bilans de fonctionnement de l'unité VALDI LE PALAIS pour les périodes 2004 et 2005 et les perspectives 2006-2008. L'intervention de M. GAMBIEZ est jointe en annexe à ce compte-rendu.

Il est à noter que la décision a été finalement prise de redémarrer le four accidenté et de ne pas le remplacer par un four à arc comme envisagé et comme acheté. C'est en effet selon VALDI, le type de four le plus performant pour le type d'activité pratiquée sur le site du Palais. Ce four date de 1993.

Le redémarrage est prévu pour le mois de mai. D'importantes améliorations y seront apportées. Les  $\frac{3}{4}$  des dépenses porteront sur les mesures relatives à l'hygiène et à la sécurité ainsi qu'à l'environnement.

A une question posée relative aux piles, M. GAMBIEZ indique que sur le site de Valdi le Palais, les piles sont uniquement triées et broyées pour certaines catégories. La

transformation a lieu sur le site de Feurs. Dans les piles, presque tout est valorisé : le métal, le laitier, les poussières. Valdi valorise 75 % des piles reçues.

### III – QUESTIONS

- le ruisseau du Palais

L'APPMA du Palais se demande pourquoi en aval de l'usine, le ruisseau du Palais est une zone morte à cause de la pollution. Le Conseil Supérieur de la Pêche a fait faire des analyses dans ce ruisseau en 1994-1995 démontrant une situation catastrophique. L'APPMA souhaiterait un nouveau point sur la situation actuelle.

L'inspecteur des installations classées indique que ce ruisseau a fait l'objet d'un curage en 2001. De nouvelles analyses réalisées en 2004 ont montré la présence, par relargage, de cuivre et de cadmium imputables à l'activité passée de la CGEP et non de VALDI.

Aussi, un arrêté préfectoral a été pris en octobre 2005 afin de prescrire un certain nombre de travaux à réaliser par CGEP dont le curage du ruisseau et le traitement des eaux souterraines avant leur restitution au milieu naturel.

- pics de pollution – information de la population

Il y a eu des pics de pollution notamment pour le dioxyde de soufre et la population n'a pas été informée.

LIMAIR dispose d'une station de contrôle (station Roland Garros) qui n'est pas une station de type industriel. Elle n'a donc pas vocation à recueillir les polluants de telle ou telle industrie mais a pour rôle notamment de contrôler l'ozone sur la ville de Limoges. Elle dispose cependant d'un analyseur de dioxyde de soufre.

Les résultats attendus à cette station devraient être compris entre 3 et 5 microgrammes par m<sup>3</sup>. Quelquefois, la valeur constatée a pu atteindre 715 microgrammes par heure m<sup>3</sup> sur des durées très limitées inférieures à l'heure.

LIMAIR a mené une étude synthétique de 2002 à 2004. Sur une année, il n'est constaté aucune anomalie. Pour les données mensuelles, il n'est constaté que des pointes fugaces peu significatives.

La commune du Palais a sollicité LIMAIR pour réaliser une étude sur Le Palais. Des analyses de dioxyde de soufre à côté de l'usine VALDI ont été réalisées. Des concentrations faibles ont été constatées sur un certain temps et plus importantes sur 1 heure ou ½ heure.

Pour ce qui concerne l'information du public, l'obligation réglementaire porte uniquement sur les agglomérations de + 250 000 habitants et lorsqu'il est constaté des dépassements sur 2 stations de mesure.

Même si LIMAIR assure une diffusion de l'information au delà de ce qu'il est prévu réglementairement, il faudrait que cela conduise à des actions concrètes.

Si une information doit être donnée à la population, il faut qu'elle soit claire, réelle, qu'elle soit comprise par tout le monde et qu'il soit expliqué ce que cela implique.

L'inspecteur des installations classées rappelle que VALDI est mise en demeure de respecter la teneur en dioxyde de soufre de 50 mg/Nm<sup>3</sup> pour le 31 mars 2006 et que donc, au delà de cette date, il ne devrait plus y avoir de dépassement des normes. Des travaux sont en cours pour remédier à cela.

- Bruit

Pour les premières rangées de maisons, des mesures de bruit ont démontrées des dépassements des normes autorisées.

Il apparaît que le bruit vient également des activités de la Fonderie de Cuivre du Palais. VALDI LE PALAIS attend que FCP ait engagé les actions pour atténuer les bruits pour ensuite faire réaliser des mesures et engager des actions si nécessaire.

- Risques pour la population

VALDI LE PALAIS a étudié 3 scénarii d'accidents et les a développés. Les 3 démontrent que, en cas d'accidents, les dégâts resteraient à l'intérieur de l'usine. Cependant, une information des riverains les plus proches et des procédures en cas d'accident devraient être prévues.

**V – DECISIONS RELATIVES AU FONCTIONNEMENT DE LA CLIS**

- A la demande générale, il est décidé d'organiser une CLIS tous les 6 mois. Avec les convocations à la réunion, sera adressée aux membres une synthèse des analyses effectuées depuis la dernière réunion,
- La prochaine CLIS aura lieu, comme l'ont proposé les représentants de VALDI sur le site.
- Il serait souhaitable que les questions soient posées par écrit avant la réunion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 H 30.

LE PRÉSIDENT

A. SCHMITT





**VALDI Le Palais**

**CLIS du 18/01/06**

**INTERVENANTS :**

**J.L. GAMBIEZ : Directeur industriel VALDI**

**F. DESCAVES : Directeur d'établissement VALDI Le Palais**

**L. CROUZET : Responsable Environnement/Laboratoire**





VALDI Le Palais

## **Plan**

### **I - Bilan 2004 et 2005**

I - 1 Activités industrielles

I - 2 Environnement

I - 3 Hygiène – Sécurité

### **II - Perspectives 2006-2008**

II - 1 Activités industrielles

II - 2 Environnement

II - 3 Hygiène – Sécurité

### **III - Conclusions**



VALDI Le Palais

# ***Bilan 2004 et 2005***





## **I - 1 Activités industrielles (1/3)**

### **Four électrique**

- Arrêt du four le 14/04/04 : 2 expertises ICAR (réfractaires) et BERTIN TECHNOLOGIES (analyse des risques)
- Décision de redémarrage

### **Four de grillage**

- Choix préalable : privilégier le traitement par voie sèche
- Arrêts fréquents de début 2005 à début 2006 pour modifications et améliorations sur la ligne de traitement de gaz
- Essais visant à comparer les traitements à la chaux et au bicarbonate de sodium (septembre et octobre 2005)



## I - 1 Activités industrielles (2/3)

### Four de calcination

- Process du four (eau de constitution, boues d'usinage, catalyseurs en petits lots)
- Phase de montage : début 2005

### « Abatement » du $\text{SO}_2$ ( grillage et calcination)

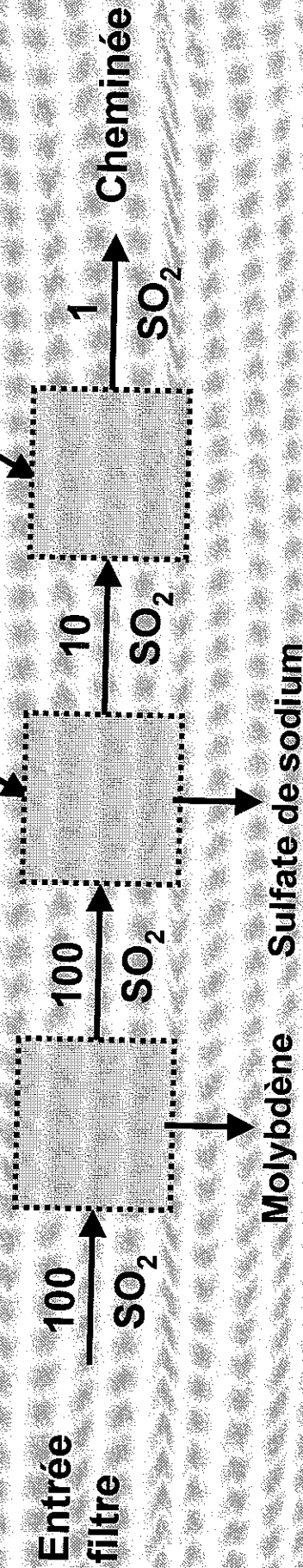
#### 3 étapes de traitement de gaz :

- 1 étage de filtration

- 2 étages de désulfuration

Bicarbonate  
de sodium

Chaux

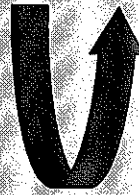




## **I-1 Activités industrielles (3/3)**

### **Tri et broyage de piles**

- Aménagements réalisés sur la ligne de tri : accroissement de 30 % de sa productivité
- Une des lignes de tri les plus performantes de France



**Conservation d'une activité notable sur le site malgré l'arrêt du four électrique et préservation de la majeure partie des emplois**





## **I- 2 Environnement (1/2)**

- Traitement des gaz des fours de grillage et de calcination/abattement du SO<sub>2</sub> :
  - aménagements des filtres successifs et révision des injections de réactifs...
  - Initiation concluante de la valorisation des flux matières issus de ce traitement en sulfate de sodium
- Couverture des stockages vracs amont et aval de l'atelier broyage de piles
- Mise en place de 3 piézomètres permettant le suivi de la qualité des eaux souterraines (1 amont et 2 aval)
- Analyse de 86 substances dans les eaux de surface (campagne nationale)
- Etude de hiérarchisation des risques effectuée sur le four électrique par BERTIN TECHNOLOGIES
- Actualisation de l'étude d'impact et de l'étude des dangers du site sur l'environnement



## I – 2 Environnement (2/2)

### Mesures et contrôles réglementaires

- Rejets gazeux :
  - Autosurveillance des rejets atmosphériques
  - Mesures émissions gazeuses par un organisme tiers compétent
- Déchets : Synthèses DIS et transit et bilan déchets
- Eaux souterraines : Prélèvements et analyses réalisées par un laboratoire agréé
- Eaux de surface : Suivi en continu
- Bruit : Mesures des émissions sonores
- Programme de l'impact sur l'environnement au voisinage de l'installation :  
Campagnes de mesures des sols (métaux...)





## **I – 3 Hygiène - Sécurité**

- Alimentation du four de grillage :
  - réduction des manipulations,
  - aspiration de la zone de chargement.
  
- Amélioration de la captation des gaz : réduction des émissions diffuses du four de grillage et de l'exposition des opérateurs aux poussières
  
- Aménagements de la ligne de tri de piles : étude réalisée par 2 ergonomes
  
- Détermination de l'exposition des opérateurs à diverses substances



**VALDI Le Palais**

# ***Perspectives 2006 - 2008***

CLIS du 18/01/06

10/16



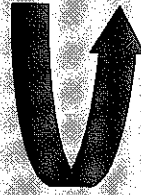


## **II – 1 Activités industrielles (1/3)**

### **Four électrique**

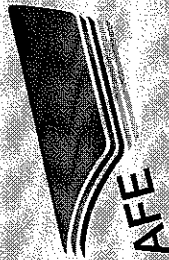
## **Analyse des risques : BERTIN TECHNOLOGIES**

- Analyse des scénarii : interposition des barrières de prévention et/ou de protection
- Examen des effets domino
- Liste concrète des engagements tant techniques qu'organisationnels



**Se traduit par une forte limitation et un confinement des risques :**

- tant humains
- que matériels



## **II - 1 Activités industrielles (2/3)**

### **Four électrique**

- Redémarrage programmé 2nd trimestre 2006 : importantes améliorations se traduisant par un effort élevé d'investissements et de gros entretien : 1 420 k€  
dont
  - part Hygiène/Sécurité/C.Travail : 785 k€
  - part Maîtrise de l'environnement : 330 k€
- Réfractaires :
  - mis en œuvre par professionnels
  - suivi de l'usure
- Ruissellement
  - accumulations d'eau supprimées





## **II – 1 Activités industrielles (3/3)**

### **Four de grillage**

- Optimisation de la maîtrise du traitement des gaz :

Total investissements entre février 2005 et février 2006 : 1 000 k€

### **Four de calcination**

- Axé sur les coproduits chargés en molybdène
- Développement sur des petits flux de produits

### **Tri et broyage de piles**

- 2006 : stagnation du marché / 2005
- 2007-2008 : tension sur le marché des piles : émergence d'une concurrence à l'exportation des piles collectées en France vers des filières intermédiaires



## **II – 2 Environnement**

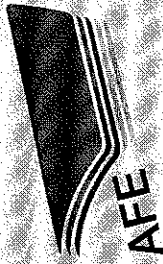
- Optimisation de la valorisation des flux issus du traitement des gaz : validation industrielle des filières de valorisation
- Couverture des stockages boues organiques et augmentation de la surface couverte du stockage piles
- Mise en place de compteurs d'eau industrielle
- Tours de refroidissement : mise en conformité par rapport à l'Arrêté ministériel du 13/12/04 (installations à l'arrêt - liées au four électrique)





## **II – 3 Hygiène - Sécurité**

- Analyse systématique des incidents par l'arbre des causes
- Etude de la consignation des principaux appareils
- Renforcement des formations sécurité du personnel
- Réalisation d'exercices annuels des pompiers
- Renforcement de la sécurisation du site (par limitation des accès)



VALDI Le Palais

### **III - Conclusions**

- Renforcement de notre prise de conscience en matière de respect des normes environnementales
- Mise en place de mesures adaptées, actées par :
  - la qualité et le montant des investissements
  - l'implication des hommes
- La hausse historique du cours du Molybdène depuis bientôt 2 ans est une formidable opportunité que VALDI Le Palais met à profit pour accélérer la marche vers :
  - une meilleure maîtrise des contraintes environnementales
  - et un renforcement de la protection de ses salariés

**En investissant massivement dans ses process**